

FÉVRIER 2026

MUNICIPALES 2026

**L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :
UN LEVIER PÉRENNE DE COHÉSION SOCIALE
ET D'EFFICACITÉ PUBLIQUE**

SOMMAIRE

Gouverner durablement un territoire	3
Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?	3
Trois priorités pour un mandat	4
Des outils juridiques existants	4
Un plan d'action sur la durée du mandat	5
Conclusion	5

L'UDES, organisation représentative des employeurs de l'ESS

L'UDES est l'unique organisation patronale représentative au niveau national et multiprofessionnel des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Elle représente plus de 220 000 entreprises employant 2,7 millions de salariés, soit environ 14 % de l'emploi privé, dans des secteurs essentiels à la vie quotidienne et à la cohésion sociale (santé, social et médico-social, sport, animation, insertion, services de proximité, culture, formation).

Son rôle consiste à structurer le dialogue social, porter la voix des employeurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics et accompagner les acteurs publics dans la mise en œuvre de politiques territoriales sécurisées juridiquement et économiquement.

Gouverner durablement un territoire

Un mandat municipal repose essentiellement sur trois exigences constantes : garantir la continuité des services à la population, maîtriser durablement les finances et préserver la cohésion sociale du territoire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) constitue un mode d'entreprendre et d'organisation permettant de concilier ces trois objectifs. Par son ancrage territorial, sa gouvernance démocratique et non spéculative et sa non-lucrativité, elle offre aux collectivités un levier d'action stable et performant pour conduire leurs politiques publiques.

L'ESS n'est pas un secteur supplémentaire d'intervention publique, c'est un modèle de réponse aux besoins des habitants.

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale et solidaire regroupe 220 000 entreprises privées à la recherche de l'utilité sociale et collective plutôt que du profit. Elle peut prendre la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles, de fondations ou sociétés commerciales de l'ESS.

Ces entreprises sont un moteur de l'économie de proximité, occupant une place centrale dans l'emploi local et apportant des solutions innovantes en termes de revitalisation commerciale, d'autonomie, de mobilité, de transition écologique, d'alimentation...

Sur tous les territoires, l'ESS assure des services essentiels à la cohésion sociale et à la qualité de vie des habitants, pour le compte ou en partenariat avec les collectivités : petite enfance, périscolaire, aide à domicile, sport, santé, culture, insertion...

Elle permet notamment :

- la continuité de services en zones rurales ou quartiers prioritaires ;
- la reprise d'activités essentielles abandonnées par d'autres opérateurs ;
- la stabilisation d'équipements de proximité (centres sociaux, structures sportives, services d'aide à domicile) ;
- la prévention de coûts sociaux évités par l'action de proximité et des solutions collectives innovantes.

Trois priorités pour un mandat

1. Sécuriser les services du quotidien

Objectif : éviter les ruptures de service, stabiliser l'offre pour les habitants et renforcer la qualité de vie.

Actions possibles :

- conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- choix du mode de gestion pluriannuelle adapté (subvention, DSP, marché) ;
- accompagnement des associations (guichet unique, partage de ressources) ;
- intégration d'indicateurs d'utilité sociale.

2. Revitaliser l'économie locale

Objectif : maintenir l'emploi de proximité et l'activité dans les centres-bourgs et les quartiers.

Actions possibles :

- partenariats avec des structures d'accompagnement et d'insertion ;
- mobilisation du foncier économique ;
- accompagnement des reprises d'activités par les salariés ou les habitants ;
- sensibilisation des dirigeants partant à la retraite à la transmission d'entreprise aux salariés.

3. Réduire les coûts sociaux indirects et accompagner les transitions

Objectif : limiter les dépenses curatives par l'action préventive.

Actions possibles :

- présence territoriale de proximité ;
- projets d'entraide et de lien social ;
- initiatives intergénérationnelles ;
- mise en place de solutions d'initiative citoyenne (associations, SCIC) pour préserver les biens communs en matière de santé, d'eau, d'énergie, de culture...

Des outils juridiques existants

Les collectivités disposent déjà de leviers mobilisables :

- subventions d'intérêt général ;
- partenariats pluriannuels ;
- délégations de service public ;
- marchés publics intégrant des clauses sociales ;
- marchés réservés à l'insertion et au handicap ;
- foncier et baux spécifiques ;
- sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

Un plan d'action sur la durée du mandat

Dans les 100 premiers jours

- Désignation d'un élu référent ESS
- Cartographie des acteurs locaux
- Identification des services fragiles et des besoins non pourvus

À mi-mandat

- Contractualisation pluriannuelle sécurisée
- Intégration de clauses sociales dans les achats publics
- Dispositifs de transmission d'activités

À l'issue du mandat

- Stabilisation des services essentiels
- Réduction du turn-over des opérateurs
- Consolidation de l'emploi local

Conclusion

L'économie sociale et solidaire constitue un outil de gestion ou d'accompagnement des politiques publiques locales permettant d'assurer la continuité et le développement des services du quotidien, de stabiliser l'économie de proximité et de prévenir les coûts sociaux.

Elle offre aux collectivités un cadre opérationnel pour concilier efficacité, responsabilité budgétaire et cohésion sociale.



30 boulevard de Reuilly, Paris 12^e
udes@udes.fr | 01 43 41 71 22 | www.udes.fr

 @UDES